



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale de l'Arbitrage de la F.F.F.

Réunion du : 14 mai 2025 à 14h00 par visioconférence

Présidence : Eric BORGHINI

Présents : Claude COLOMBO, Pascal PARENT, Lionel JAFFREDO, Jacky CERVEAU, Jean-Claude PUYALT et Antony GAUTIER.

PV N°15 Saison 2024/2025

1 – Ouverture de la séance

Le Président Éric BORGHINI ouvre la séance.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 – Classement des candidates à l'épreuve d'admission 2024/2025 à la catégorie FFE3

Conformément aux dispositions de l'article 19 de son Règlement Intérieur et au nombre de candidats retenus par catégorie prévu dans son PV n°13, la Commission, après avoir pris connaissance des classements réalisés par les observateurs, proclame les résultats qui figurent à l'Annexe 1.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 14H15.

Le Président de séance

Eric BORGHINI

Le secrétaire de séance

Pascal PARENT